

Monsieur Thierry OCCELLI

Maire d'Opio

Hôtel de Ville

Place de la Liberté

06650 Opio

**Chambre d'agriculture
des Alpes-Maritimes**

M.I.N. Fleurs 17 - Box 85

06296 Nice Cedex 3

Tél. : 04 93 18 45 00

Fax : 04 93 17 64 04

Email : accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr

Nice, le 07 avril 2022

Monsieur le Maire,

Nos réf. MD/LR/AG - dg 2022-0202

**Objet : modification n°4 PLU
de la commune d'Opio**

Dossier suivi par Aileen

GABERT

☎ 06.22.50.91.50

Par courrier électronique reçu le 07 mars 2022, vous consultez la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

La modification porte sur les évolutions suivantes :

- Une adaptation des documents graphiques et réglementaires concernant le secteur UC3 du Moulin ;
- Un changement du règlement de la zone UB ainsi que de la zone UZ ;
- Une modification de l'article XV des dispositions générales et des articles 4 des zones UB, UC, UE, UT et UZ ;
- La suppression de l'article X des dispositions générales ;
- La modification de la liste des emplacements réservés et autres servitudes d'urbanisme.

Concernant l'adaptation des documents graphiques et réglementaires concernant le secteur UC3 du Moulin.

Nous comprenons que les communes aient besoin de concilier des enjeux multiples sur leur territoire et que ceux de leur développement économique et de leur attractivité soient essentiels. Nous mettons en

avant le fait que l'agriculture contribue également pleinement à ces objectifs.

Le moulin à huile d'Opio est le plus important du département des Alpes-Maritimes. C'est un outil fondamental de la structuration de la filière oléicole du département et notamment sur sa partie Ouest.

Il bénéficie d'un emplacement géographique ainsi que d'une capacité de traitement stratégique pour la filière. S'il était amené à disparaître, cela aurait des conséquences importantes sur le monde et l'économie oléicole du département.

Concernée par un tel changement, la Chambre d'Agriculture s'est rapprochée de la commune qui s'est engagée à la reprise communautaire de l'activité, envisageant toutes les possibilités en cohérence avec la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis afin de faire perdurer l'activité sur le territoire de la commune ou sur le bassin de vie (cf. courrier ci-joint).

Les autres évolutions du document n'ont pas d'impacts sur les espaces et les activités agricoles, la Chambre d'Agriculture n'a donc pas de remarques à émettre à ce titre.

La Chambre d'agriculture émet un avis favorable à la modification n°4 du PLU de la commune d'Opio.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,



Michel DESSUS



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Arrondissement de GRASSE

MAIRIE d'OPIO

06650

Réf. : 050/2022 – FP

Objet : Evolution du Moulin de la Brague

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Monsieur le Vice-Président
Chambres d'Agriculture des Alpes-Maritimes
M.L.N Fleurs 17 – Box 85
06296 Nice Cedex 3

Opio, le 5 avril 2022

Monsieur le Vice-Président,

Pour faire suite à votre courrier daté du 25 mars dernier, je tiens à revenir sur la genèse de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'OPIO.

Apprenant les difficultés de la famille MICHEL à maintenir en place l'activité du Moulin de la Brague j'ai souhaité initier la modification du PLU afin d'ajouter l'activité hôtelière aux utilisations du sol déjà permises dans la zone du Moulin ; ceci dans le but de diversifier les possibilités et de faciliter la reprise globale du Moulin par un investisseur privé.

Au fil des mois et comprenant la difficulté de trouver un repreneur privé, nous avons travaillé de concert avec Mme MICHEL afin d'envisager la reprise communautaire de l'activité du Moulin. Nous envisageons toutes les possibilités en cohérence avec la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis pour faire perdurer sur le territoire de la commune ou du bassin de vie de la CASA cette activité si essentielle à nos yeux.

Outre l'aspect économique que représente le Moulin d'OPIO je tiens à vous rappeler mon attachement à la valeur patrimoniale de ce site qui constitue à mon sens un des fondements de l'identité de la commune d'OPIO. Je souhaite également vous rassurer sur ma profonde ambition à faire perdurer l'activité oléicole du Moulin d'OPIO par tous les moyens mis à notre disposition.

En espérant que ce courrier saura vous éclairer sur notre sérieuse intention de faire perdurer ce joyau patrimonial et économique pour la région, et mon attachement et soutien au monde agricole, ambition qui je le sais reste partagée par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes.

Comptant sur votre appui, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

Thierry OCCELLI



Ouverture au public : Du Lundi au Vendredi de 18 h 30 à 17 h 30

Le Maire reçoit le Mardi et le Vendredi de 18 h 30 à 17 h 30

Les Adjointes reçoivent du Lundi au Vendredi de 18 h 00 à 17 h 30

Tél. 04 93 77 23 18 Fax 04 93 77 72 60